



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3574^e séance

Jeudi 7 septembre 1995, à 16 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Fulci	(Italie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Kaul
	Argentine	M. Cárdenas
	Botswana	M. Nkgowe
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Mérimée
	Honduras	M. Rendón Barnica
	Indonésie	M. Wibisono
	Nigéria	M. Ayewah
	Oman	M. Al-Sameen
	République tchèque	M. Sporyš
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation concernant le Rwanda

Lettre datée du 25 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1995/761)

La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant le Rwanda

Lettre datée du 25 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1995/761)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Zaïre une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1995/761, qui contient le texte d'une lettre datée du 25 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/771, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1995/683, qui contient le texte d'une note verbale datée du 10 août 1995 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Zaïre, auquel je donne la parole.

M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre) : Je voudrais, au nom de la République du Zaïre, exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent de l'Indonésie pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier. Je voudrais également profiter de cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous connaissant personnellement, je sais que vos qualités intellectuelles, morales et diplomatiques nous garantissent que le Conseil est entre de bonnes mains.

Le Conseil est saisi d'un projet de résolution qui établit une commission d'enquête sur les allégations des mouvements d'armes aux frontières des pays entourant le Rwanda. Je dis bien des «allégations». Cette commission, la République du Zaïre, mon pays, l'a appelée de tous ses vœux depuis le mois de février, à la Conférence de Bujumbura. C'est à l'occasion de la tenue de cette conférence que mon pays a présenté une demande pour mettre fin aux accusations malsaines que certains roitelets de la région proféraient à l'endroit du Zaïre. Pour mettre fin à ces accusations, le Zaïre avait proposé qu'une commission indépendante puisse se pencher sur ces accusations et établir la vérité.

Nous sommes au mois de septembre; la demande du Zaïre a été faite depuis le mois de février. Vous me direz mieux vaut tard que jamais, mais pourquoi a-t-on tant attendu pour mettre en place cette commission? Certains pays de la région ont fait de l'obstruction; ils ne voulaient pas l'établissement de cette commission; ils ne voulaient pas l'établissement de la vérité. Nous sommes heureux aujourd'hui que le Conseil de sécurité puisse, grâce au projet de résolution dont nous sommes saisis, mettre sur pied cette commission. Mais je voudrais indiquer que le Zaïre n'a rien à cacher. La preuve est que nous vivons avec plus de deux millions de citoyens d'autres pays sur notre territoire. Qu'avons-nous à cacher qu'ils ne sachent déjà. La preuve est qu'ils participent même au commerce. D'après ce qu'on dit, — je ne sais si on peut m'en donner confirmation aujourd'hui —, la Convention de Genève de 1951 autorise les réfugiés à faire du commerce sur le territoire des pays dans lesquels ils trouvent asile.

Certains roitelets assis autour de cette table, qui ont joui de l'hospitalité de la République du Zaïre, qui, grâce au Zaïre, ont pu échapper à certains massacres, qui, grâce au Zaïre, ont occupé des fonctions dans les organisations internationales, au nom de la République du Zaïre, déversent aujourd'hui à longueur de journée des insultes sur le Zaïre. Dans mon pays on dit qu'il ne faut pas cracher en

l'air, parce que le crachat vous retombera sur le nez. Je crois que cela est entendu, et j'espère que cela profitera à ceux qui sont cantonnés aujourd'hui, privés de leur patrie.

Le Zaïre n'expulse pas de réfugiés; le Zaïre autorise les réfugiés à retourner dans leur pays. Quel est le mal? En plus, nous trouvons des dispositions qui nous permettent de faire cette action, nous l'avons rappelé devant le Conseil.

Pour terminer, je voudrais exprimer ici la reconnaissance de la République du Zaïre au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour avoir envoyé dans la région le Haut Commissaire aux réfugiés, Mme Ogata. Elle vient de terminer sa mission dans la région, et nous attendons son rapport avec impatience. Nous croyons que c'est là un geste qui peut apporter l'apaisement dans la région, qui est en feu.

Le Zaïre est entouré de neuf pays, dont près de la moitié sont en crise, en crise armée. Nous supportons un poids énorme, et nous espérons que le Haut Commissaire aux réfugiés, Mme Ogata, fera rapidement son rapport au Secrétaire général, qui le transmettra au Conseil de sécurité. Cela nous permettra une fois de plus de préciser au Conseil quelles sont les intentions du Zaïre à propos de la situation des réfugiés qui se trouvent sur son territoire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Zaïre des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de dire à quel point ma délégation se réjouit de vous voir présider les délibérations du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Vous pouvez compter sur la coopération sans faille de ma délégation. J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti ainsi qu'à la délégation indonésienne pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Conseil au mois d'août.

La proposition de création d'une commission chargée d'enquêter de façon approfondie sur les allégations de li-

vraison d'armes aux anciennes forces gouvernementales rwandaises, jointe aux efforts du Secrétaire général visant à convoquer une conférence régionale sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs en Afrique centrale, représentent un effort combiné destiné à s'attaquer aux problèmes de la région dans une perspective régionale. Cette approche, selon nous, est viable, car nous sommes conscients que les problèmes du Rwanda ou du Burundi ont le potentiel de déstabiliser la région tout entière.

C'est pourquoi ma délégation a soutenu les deux initiatives dans l'espoir qu'elles contribueront valablement à accroître la confiance entre les pays de la région.

S'agissant du projet de résolution dont nous sommes saisis, que le «caucus» du Mouvement des non-alignés a eu le privilège d'initier, il contient, selon nous, les éléments — à la fois techniques et politiques — qui sont nécessaires pour faire en sorte que la Commission puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions. Les propositions relatives aux méthodes de travail et aux procédures de la Commission sont généralement conformes au caractère impartial que doit avoir un tel organe. Cependant, il faut s'assurer que tous les États de la région accepteront cette décision si nous voulons que la Commission puisse atteindre les objectifs souhaités. Par conséquent, le Secrétaire général devrait poursuivre ses consultations afin de convaincre tous les États de la région du bien-fondé de cette idée.

Nous invitons tous les États concernés à coopérer pleinement avec la Commission. En fait, ce processus de consultation pourrait faire partie du mandat du nouvel Envoyé du Secrétaire général, l'Ambassadeur Luis Jesus, qui organisera la conférence régionale, étant donné que les deux idées nous paraissent se renforcer mutuellement.

Qu'il me soit permis de dire pour terminer que nous espérons que la Commission abordera sa tâche méthodiquement et rapidement. Nous espérons recevoir ses conclusions dès que possible.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Je tiens à vous assurer de la coopération de la délégation du Botswana. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Wisnumurti, de l'Indonésie, de l'excellente

manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil est saisi aujourd'hui du projet de résolution contenu dans le document S/1995/771 du fait principalement de rapports faisant état de violations de la résolution 918 (1994) adoptée par le Conseil de sécurité le 7 mai 1994, qui imposait un embargo sur les armes à destination du Rwanda. Le flux d'armes et de matériel connexe qui parviennent aux éléments des anciennes forces gouvernementales rwandaises, d'une part, sape sérieusement la stabilité et la réconciliation nationale au Rwanda, et, d'autre part, constitue une menace grave à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs.

Ce n'est pas le premier examen par le Conseil de la question du flux des armes à destination des anciennes forces gouvernementales rwandaises. La possibilité du déploiement d'observateurs militaires dans les aérodromes et les autres points de transport autour des postes frontière situés dans les États voisins a été examinée. Le résultat de cette proposition est maintenant connu de tous. L'établissement d'une Commission internationale d'enquête représente peut-être pour le Conseil le dernier espoir de voir réussir les efforts qu'il fait pour mettre fin à ce flux d'armes. L'importance et l'urgence des travaux de la Commission et la contribution de celle-ci à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs ne sauraient donc être sous-estimées à cet égard.

Le succès de la Commission repose sur la coopération que peuvent lui apporter tous les États concernés de la sous-région et au-delà, comme indiqué dans le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution. La coopération de tous les États revêt également une grande importance. Le paragraphe 3 du dispositif demande aux États de rassembler les informations pertinentes dont ils disposent et leur demande de communiquer ces informations à la Commission. Le paragraphe 7 du dispositif demande à tous les États de coopérer avec la Commission afin de faciliter ses enquêtes. Il est clair que la communauté internationale a un rôle à jouer pour assurer le succès des travaux de la Commission.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Botswana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, ma délégation voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Votre expérience et votre direction éclairée ne pourront que faciliter le déroule-

ment des délibérations du Conseil de sécurité. Ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec vous dans l'accomplissement de vos tâches.

Ma délégation voudrait également vous remercier et remercier les autres délégations des paroles aimables qui ont été adressées à l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti, et je tiens à vous assurer que je les lui transmettrai.

La délégation indonésienne remercie le Secrétaire général du rapport instructif qu'il a soumis (S/1995/678), en date du 8 août 1995, sur la situation qui règne au Rwanda et de sa lettre du 25 août 1995, qui contient des recommandations relatives à la création d'une commission internationale d'enquête chargée d'examiner les allégations concernant les flux illégaux d'armes dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale.

Nous sommes profondément préoccupés par les récentes allégations concernant la vente et la fourniture d'armes et de matériel connexe aux anciennes forces gouvernementales rwandaises. La circulation non contrôlée d'armes dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale est une source majeure de déstabilisation. Nous sommes donc convaincus que cette situation doit être améliorée afin de créer un climat favorable à la paix, à la stabilité et au développement dans la région. Ma délégation estime que ce projet de résolution offre la possibilité de dissuader les factions qui cherchent à déstabiliser davantage une situation déjà délicate et fragile au Rwanda et dans toute la région des Grands Lacs d'Afrique centrale.

Nous apprécions tout particulièrement les efforts déployés par le Gouvernement zaïrois, qui a pris l'initiative de créer cette commission et souligné le besoin urgent de faciliter l'instauration de la stabilité régionale. Cette commission, créée pour conférer à l'ONU l'autorité nécessaire lui permettant de mener une enquête sur la fourniture illégale d'armes, symbolise la volonté politique du Zaïre de contribuer au processus de paix dans la région. Par conséquent, la Commission devrait coopérer étroitement avec les pays de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale afin d'assurer le succès de son mandat.

Ma délégation est certaine que la cessation des hostilités brutales et du carnage humain que le Rwanda a subies pendant une bonne partie de ce siècle peut être efficacement obtenue par des moyens politiques qui mettent l'accent sur les solutions pacifiques tout en reconnaissant les dimensions régionales des questions auxquelles le Rwanda fait face, et qui affectent sa sécurité intérieure et la sécurité extérieure. Nous sommes certains que la commission proposée repré-

sente une solide structure pour ce qui est de l'identification et du règlement de ce conflit.

La situation au Rwanda et dans le contexte plus large de la région des Grands Lacs représente l'essence même des défis auxquels le Conseil doit répondre s'agissant du problème de l'interdépendance politique, sociale et économique du monde de l'après-guerre froide.

En d'autres termes, nous assistons, à une échelle universelle massive, à un rassemblement convulsif des peuples à travers les lignes de séparation tribales, raciales, linguistiques, religieuses et nationales. Les crises récentes qui ont eu lieu en Bosnie, au Burundi et au Rwanda nous rappellent avec force qu'il est nécessaire de mettre en place des structures sécuritaires viables basées sur les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale — principes auxquels nous adhérons tous. La justification d'un tel raisonnement peut être trouvée dans le fait que, au cours des 45 dernières années, le monde en développement a connu 145 guerres et a été témoin du massacre de plus de 40 millions de personnes.

Nous sommes profondément conscients du fait que le flux et le reflux des progrès et des déceptions ont imposé ce lourd tribut à tous ceux qui ont eu à traiter des problèmes apparemment insolubles au Rwanda. En outre, nous sommes sensibles aux préoccupations exprimées par le gouvernement de divers pays de la région au sujet des efforts qu'ils font pour régler la crise. À cet égard, ma délégation considère que les résolutions pertinentes déjà adoptées par le Conseil de sécurité ont permis de réaliser des progrès en ce qui concerne les problèmes de réfugiés, des armes, des besoins humanitaires, des zones de sécurité et du développement des institutions judiciaires.

L'occasion s'offre de renforcer les progrès déjà réalisés entre le Gouvernement rwandais et la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), et les tentatives d'engager le Burundi, le Rwanda et le Zaïre dans des patrouilles militaires conjointes le long de leurs frontières communes. De nombreux défis demeurent alors que le Rwanda aspire à réaliser son objectif de réconciliation nationale, de reconstruction et de sécurité nationale. Nous sommes convaincus que le Conseil continuera d'assumer ses responsabilités et d'agir avec un sens de l'urgence que revêt cette question.

Ma délégation votera pour le projet de résolution qui crée cette commission. Sa création est nécessaire pour enquêter sur les allégations de violation des résolutions 918 (1994), 997 (1995) et 1011 (1995), portant notamment sur

un embargo des armes vers les anciennes forces gouvernementales rwandaises. Les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale nous semblent particulièrement importants, et nous sommes convaincus que la commission est consciente du caractère sacré de ces idéaux alors qu'elle entame son mandat.

Il faut espérer que les conclusions de la Commission pourront dépouiller ces questions de leur ambiguïté actuelle et qu'elles contribueront à réaliser les aspirations du Rwanda à la réconciliation nationale, à la stabilité, à la paix et à la prospérité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à cette haute fonction de Président du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que grâce à votre sagesse, votre expérience et votre talent remarquable, les travaux du Conseil au cours de ce mois seront couronnés de succès. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Wisnumurti, de l'Indonésie, pour avoir su avec succès diriger les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

La Commission d'enquête a été créée pour enquêter sur la fourniture d'armes aux anciennes forces gouvernementales rwandaises et recommander des mesures efficaces pour mettre un terme à ces livraisons, afin de créer ainsi des conditions de stabilité sociale au Rwanda. Comme l'a souligné le Secrétaire général, la création de la Commission constituera un élément important pour ce qui est d'empêcher de nouveaux conflits dans la région. S'appuyant sur son soutien constant au processus de paix au Rwanda, la délégation de la Chine votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Il faut espérer que la Commission coopérera pleinement avec les pays concernés, car ce n'est qu'avec leur coopération et leur soutien qu'elle pourra mener à bien son mandat. Il faut donc penser que la Commission, tout en exerçant ses droits, veillera au respect de la souveraineté de ces pays et saura prévenir toute ingérence dans leurs affaires intérieures. L'adoption de ce projet de résolution devrait, selon nous, favoriser davantage la paix et la stabilité au Rwanda et aider le peuple rwandais à réaliser sans délai la réconciliation nationale et à vivre et à travailler en paix et dans des conditions satisfaisantes.

Un des éléments importants de la politique étrangère de la Chine est de renforcer ses relations d'amitié et de coopération avec l'ensemble des pays africains. La Chine soutient les peuples africains dans les efforts qu'ils font pour maintenir la paix et la stabilité. Nous éprouvons une vive sympathie à l'égard du continent africain, déchiré par des conflits en cette période d'après-guerre froide, ainsi que de ses peuples pour les souffrances qu'ils endurent et qui résultent de conflits. La communauté internationale continuera certainement de prendre des mesures pour aider le Gouvernement et le peuple rwandais à surmonter leurs difficultés actuelles afin qu'ils puissent promptement jouir de nouveau de la paix et de la stabilité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateur souhaitant intervenir avant le vote. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution S/1995/771.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1013 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mérimée (France) : Monsieur le Président, la délégation française vous présente toutes ses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et souhaite adresser tous ses remerciements à S. E. l'Ambassadeur d'Indonésie pour la façon dont il a assumé la direction du Conseil, le mois dernier.

Le Gouvernement du Zaïre, dans une note verbale datée du 10 août 1995 adressée au Président du Conseil, a proposé la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une commission internationale d'enquête qui serait chargée d'effectuer une enquête approfondie sur les allégations relatives aux livraisons d'armements aux

anciennes forces gouvernementales rwandaises dans la région des Grands Lacs en Afrique centrale. Les autorités de Kinshasa ont également indiqué qu'elles étaient prêtes à aider une telle commission et à lui apporter toute la coopération nécessaire à la conduite de sa mission.

Le Gouvernement de la France se félicite que l'initiative zaïroise ait pu déboucher aujourd'hui au Conseil de sécurité sur l'adoption d'une résolution consacrée à la création de cette commission.

Depuis le vote de la résolution 918 (1994), beaucoup d'allégations ont circulé sur l'aide que continuaient de recevoir les anciennes forces gouvernementales rwandaises. Ces allégations ont largement contribué à entretenir en Afrique centrale un sentiment de méfiance, qui explique en partie les difficultés que la communauté internationale rencontre aujourd'hui pour restaurer la paix et promouvoir la réconciliation nationale au Rwanda et, plus généralement, dans la région des Grands Lacs.

Il était donc devenu indispensable de mettre sur pied une commission dont le mandat sera de faire définitivement la clarté sur les multiples accusations qui ne cessent d'envenimer les relations entre les pays de la région. Nous espérons — et le texte de la résolution nous donne des garanties à cet égard — que la Commission mènera à bien son enquête rapidement et en toute impartialité.

Nous souhaitons aussi que, partant des faits qu'elle aura rassemblés, il lui sera possible de recommander des mesures concrètes visant à mettre un terme aux mouvements illicites d'armes dans la sous-région.

Mon gouvernement est bien évidemment prêt à apporter sa pleine coopération aux travaux de la Commission d'enquête internationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des félicitations qu'il m'a adressées.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, en cette première séance du Conseil sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite coopération avec vous sur les importantes questions dont le Conseil sera saisi ce mois-ci.

Je voudrais en outre saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Wisnumurti, de l'Indonésie, pour le

travail remarquable qu'il a fait le mois dernier. Comme on a pu le voir, le mois d'août n'est pas une période de vacances pour le Conseil. Nous avons eu de la chance de pouvoir compter sur sa direction éclairée lors de nos délibérations le mois dernier.

Aujourd'hui, nous avons appuyé la création d'une Commission d'enquête chargée d'enquêter sur les livraisons meurtrières d'armes et d'autres matériels de guerre aux anciennes forces armées rwandaises. La Commission déterminera si les marchands d'armes attisent véritablement le feu de la guerre civile.

La Commission d'experts nommée pour enquêter sur le génocide au Rwanda a conclu que les anciens dirigeants rwandais devraient être mis en accusation et jugés pour génocide et crimes contre l'humanité, et à cette fin, le Conseil de sécurité a créé, par sa résolution 955 (1994) de novembre 1994, le Tribunal criminel international pour le Rwanda, afin que ceux-ci et d'autres encore soient traduits en justice.

Maintenant, ces mêmes criminels internationaux semblent se réarmer, recruter et entraîner à nouveau leurs forces, avec l'aide de ceux qui, en dehors du Rwanda, sont prêts à passer outre les interdictions internationales contenues dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Par les résolutions 918 (1994) et 997 (1995), le Conseil de sécurité a imposé un embargo sur toutes les ventes et tous les transferts d'armes à destination du Rwanda. La résolution 1011 (1995) a levé l'embargo sur les transferts d'armes au nouveau Gouvernement rwandais, mais a maintenu l'embargo sur les livraisons d'armes aux anciennes forces armées rwandaises. En adoptant la présente résolution, le Conseil de sécurité prend les mesures nécessaires pour appliquer cet embargo sur les armes.

Lorsque le Gouvernement du Zaïre a pour la première fois proposé l'idée d'une commission chargée d'enquêter sur les fournitures d'armes aux anciennes forces armées rwandaises, mon gouvernement s'en est félicité. Nous sommes conscients des difficultés auxquelles le Gouvernement et le peuple du Zaïre sont confrontés du fait de l'afflux de centaines de milliers de réfugiés. En dépit de l'aide humanitaire massive qui est fournie, on se dispute de plus en plus les ressources d'ores et déjà rares dans cette région appauvrie, ce qui entraîne l'instabilité politique. Nous regrettons que le Gouvernement du Zaïre ait décidé le mois dernier de rapatrier des réfugiés par la force, et nous espérons qu'il ne recourra plus à des mesures aussi draconiennes. Nous le félicitons d'avoir pris l'initiative de suggérer

la Commission d'enquête internationale que nous avons décidé de créer aujourd'hui.

La proposition du Zaïre a été un pas important dans la genèse de la résolution adoptée aujourd'hui, dont nous croyons qu'elle contribuera grandement aux efforts visant à maintenir la paix en Afrique centrale et à créer les conditions propices au retour volontaire des réfugiés, dans la dignité et toute sécurité. Nous sommes tout particulièrement heureux que cette résolution habilite la Commission à se rendre en tout lieu qu'elle jugera nécessaire pour recueillir les preuves concernant des transferts d'armes et à un entraînement militaire potentiels. Nous pensons que la Commission devrait procéder à des interviews et poster des observateurs sur les aérodromes et aux postes-frontière à proximité des camps rwandais au Zaïre et en Tanzanie, où les transferts d'armes illicites sont le plus susceptibles de se produire. Elle devrait aussi enquêter sur les allégations d'activités suspectes menées à l'intérieur et autour des zones réputées être des camps militaires des anciennes forces armées rwandaises.

Les commissaires devraient fouiller en profondeur, avec la ferme volonté d'identifier tous ceux — particuliers ou groupes — qui se livrent au trafic illicite d'armes. Nous attendons avec intérêt le rapport que la Commission doit publier en décembre.

Les mouvements illicites d'armes à destination des anciennes forces armées rwandaises risquent de saper irrémédiablement la stabilité et la paix fragiles dans la région et de déjouer les efforts de tous ceux qui travaillent dur pour améliorer la situation humanitaire, économique et politique. La région émerge d'un cauchemar de mort et de violence. Nous devons veiller à ce qu'elle ne revive pas le même cauchemar.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Kaul (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous transmettre les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Ma délégation est prête à collaborer étroitement avec vous pendant la durée de votre mandat. J'aimerais aussi exprimer les remerciements et la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Wisnumurti pour la manière très convaincante et très efficace dont il a dirigé nos travaux pendant le mois d'août.

L'Allemagne a pris une part active à tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité à l'intérieur et autour du Rwanda ainsi que dans la région des Grands Lacs. Conformément à notre engagement actif et intensif depuis que la crise a éclaté au Rwanda l'année dernière, le Ministre des affaires étrangères Kinkel s'est rendu dans la sous-région en juillet dernier. Mais les problèmes de la sous-région sont loin d'être réglés et, malheureusement, l'instabilité persiste.

Ma délégation a voté pour la résolution 1013 (1995), que nous venons tout juste d'adopter, car nous pensons qu'une Commission d'enquête internationale pour enquêter sur les allégations de livraisons d'armes à destination des anciennes forces gouvernementales rwandaises dans la région des Grands Lacs peut beaucoup contribuer à la stabilité régionale. Premièrement, elle permettra d'empêcher les mouvements d'armes dans la sous-région. Deuxièmement, elle apportera la stabilité aux pays intéressés en établissant clairement si les allégations existantes sont fondées sur des faits. Troisièmement, elle encouragera la coopération entre les pays de la région.

La présente résolution repose sur des recommandations formulées par le Secrétaire général, recommandations dont nous lui sommes reconnaissants. Le Gouvernement du Zaïre, en particulier, avait lui aussi demandé la création d'une semblable commission. Par conséquent, nous attendons des autorités du Zaïre et des autres pays de la région qu'elles collaborent étroitement avec les membres de la Commission et qu'elles appuient pleinement leur travail.

Nous espérons que l'établissement de cette Commission représentera une étape importante vers la stabilisation de la situation dans la région des Grands Lacs. D'autres devront suivre. À cet égard, nous nous félicitons en particulier de la nomination d'un Envoyé spécial du Secrétaire général chargé de préparer et de convoquer une conférence régionale. Pareille conférence devrait aider les pays de la sous-région à parvenir à une stabilité durable. L'Allemagne est prête à les aider dans leurs efforts.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier l'Ambassadeur Wisnumurti et sa délégation pour la façon efficace et avisée dont ils ont dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'août 1995 et vous assurer, Monsieur le Président, de notre entière coopération pour

vous aider à vous acquitter de vos responsabilités au Conseil pour le mois en cours, Conseil pour lequel vous avez toujours manifesté le plus vif intérêt.

Ma délégation appuie fermement les recommandations du Secrétaire général contenues dans sa lettre du 31 août 1995 et est heureuse que le Conseil ait adopté à l'unanimité le projet de résolution dont il était saisi et visant à établir une commission internationale chargée d'enquêter sur les allégations concernant des livraisons d'armes aux anciennes forces gouvernementales rwandaises de la région. Les allégations persistantes selon lesquelles des armes et du matériel connexe parviennent à ces forces et aux milices dans les camps suscitent de graves préoccupations. Le Royaume-Uni partage ces inquiétudes, persuadés que nous sommes que les activités de ces éléments représentent une menace réelle à la sécurité et à la stabilité du Rwanda, du Burundi et de l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Le retour volontaire et dans la sécurité des réfugiés au Rwanda est indispensable à la stabilité à long terme de ce pays. Mais l'intimidation des réfugiés par des éléments armés dans les camps a eu pour effet de les dissuader de retourner volontairement dans leur pays. Rompre l'emprise de ces milices et accélérer les efforts en vue de créer au Rwanda des conditions qui encourageront les réfugiés à rentrer chez eux sont donc des tâches essentielles.

C'est pourquoi nous espérons que la Commission sera à même de donner une réponse précise à la question de savoir si des armes et du matériel connexe parviennent à ces éléments extrémistes. Ses conclusions constitueront une base objective pour l'examen des mesures qui pourraient être prises pour améliorer la surveillance et le respect de l'embargo sur les armes décrété par la résolution 918 (1994) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures. Nous prions instamment tous les États de respecter strictement les dispositions de ces résolutions.

Les pays de la région qui ont accepté d'accueillir un grand nombre de réfugiés venant du Rwanda, et également du Burundi, assument un énorme fardeau. Nous sommes conscients des nombreux problèmes que cela entraîne pour eux mais il est tout à fait dans leur intérêt de coopérer avec la Commission afin de veiller à ce que des armes et du matériel connexe, susceptibles de déstabiliser leurs propres pays tout autant que le Rwanda, ne parviennent aux éléments extrémistes dans les camps, en violation des résolutions du Conseil. Nous demandons par conséquent à tous les États de la région de coopérer pleinement avec la Commission.

Nous ne devons pas, par ailleurs, perdre de vue le contexte plus large de cette situation. À cet égard, nous nous réjouissons vivement de la lettre en date du 29 août du Secrétaire général sur la situation dans la région des Grands Lacs. Cette lettre énonce clairement les problèmes essentiels. Nous partageons les inquiétudes du Secrétaire général et soulignons la nécessité d'une réponse coordonnée et efficace de la communauté internationale. Nous nous félicitons à cet égard des initiatives prises par le Secrétaire général, et nous les appuyons.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, cette réunion étant la première séance officielle du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue et plein succès à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wisnumurti, Représentant permanent de l'Indonésie, pour la façon compétente dont il a dirigé les activités du Conseil au mois d'août.

La délégation de la Fédération de Russie a déjà exprimé à maintes reprises sa profonde inquiétude devant la situation explosive qui règne dans la sous-région des Grands Lacs d'Afrique centrale. La situation tendue qui y règne, résultant de l'exacerbation des problèmes politiques et ethniques, s'est nettement aggravée du fait de la circulation incontrôlée d'armes parmi les civils et les réfugiés, ce qui crée une menace réelle à la paix et à la stabilité pour tous les pays de la région. Les rapports faisant état de fourniture d'armes aux anciennes forces gouvernementales rwandaises en violation de l'embargo imposé par les résolutions 918 (1994) et 1011 (1995) du Conseil de sécurité sont particulièrement inquiétants.

La délégation russe est fermement convaincue que la sécurité, la paix et la stabilité au Rwanda et dans toute la région ne pourront être rétablies que par une approche équilibrée et exhaustive. Il s'agit notamment de bloquer efficacement la circulation d'armes illicites, car un tel commerce risque de donner lieu à un nouveau cycle de violence sanguinaire et de guerre fratricide au Rwanda déjà tant éprouvé, avec toutes les conséquences dévastatrices que cela entraînerait pour les peuples de la région.

Partant de cela, nous avons voté pour la résolution qui vient d'être adoptée, à l'instar de tous les autres membres du Conseil. Cette résolution traduit la situation de façon

adéquate et elle est équilibrée et mesurée. Nous sommes persuadés que la création d'une commission internationale chargée d'examiner les allégations concernant les livraisons d'armes aux anciennes forces gouvernementales rwandaises contribuera de façon importante à prévenir la reprise du conflit dans la région. Il importe que la Commission puisse commencer à s'acquitter du mandat qui lui a été confié le plus rapidement possible. Il est manifeste que le succès des activités de la Commission dépendra dans une large mesure de la coopération et de l'appui des gouvernements des pays intéressés de la région, auxquels nous demandons de fournir à la Commission toute l'aide et tout l'appui nécessaires.

Nous sommes persuadés que les conclusions et les recommandations de la Commission contribueront solidement aux efforts déployés par la communauté internationale pour normaliser la situation dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et exprimer la satisfaction et le plaisir que ressent notre délégation à vous voir présider, à la tête de la délégation italienne, les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je voudrais remercier également la délégation indonésienne des travaux effectués dans l'intérêt de tous au cours du mois d'août.

Les allégations persistantes concernant le trafic et l'acquisition d'armes illégales par certains membres et par la milice de l'ancien gouvernement rwandais dans les territoires voisins du Rwanda, ainsi que leur entraînement militaire, les infiltrations armées et les actes de sabotage, tous destinés à déstabiliser le Rwanda, rendent indispensable l'établissement par le Conseil d'une commission internationale d'enquête chargée de clarifier la situation et de recommander des mesures pour mettre fin à ces activités illégales.

À la suite de sa récente visite dans la région, le Secrétaire général nous a signalé que les dirigeants qu'il avait rencontrés sont conscients que l'instabilité de tout État de la région risque d'avoir des répercussions bien au delà de ses frontières, c'est-à-dire sur ses voisins. C'est pourquoi nous espérons que les travaux de la Commission recevront l'appui total et constant des gouvernements intéressés. Sans cet appui, sa tâche non seulement serait gravement compro-

mise, mais elle risquerait de se limiter à un simple exercice théorique.

Nous apprécions beaucoup le fait que le Gouvernement zaïrois a déjà manifesté son appui à la Commission et s'est déclaré prêt à coopérer avec elle. Nous espérons que les autres gouvernements de la région répondront également de façon positive et que la Commission pourra commencer à fonctionner le plus tôt possible et, avec la coopération de tous, nous présenter ses conclusions et recommandations dans les délais prévus par le Conseil.

Cette Commission constitue un autre moyen de s'attaquer au problème pressant des réfugiés de la région. Elle jouera un rôle très important s'agissant de rétablir la confiance et de mettre fin aux nombreux soupçons et ressentiments qui subsistent encore. Cela à son tour favorisera la recherche de l'objectif ultime, qui est que la majorité des réfugiés de la région puissent retourner volontairement dans leurs foyers; cela ne sera atteint que lorsque la population éprouvera à nouveau un sentiment de sécurité minimale et aura conscience que la justice existe effectivement et que la coexistence pacifique dans la tolérance entre les différents groupes ethniques est possible.

Nous sommes certains que la communauté internationale répondra généreusement, avec les ressources nécessaires, financières et autres, aux efforts de coopération des pays de la région, qui doivent être appuyés et parrainés par notre organisation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Ma délégation compte sur votre sagesse et votre expérience, ainsi que sur votre esprit d'indépendance, pour assurer impeccablement la direction des travaux du Conseil. Vous pouvez compter sur la coopération de la délégation rwandaise.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Président du Conseil pour le mois écoulé, l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti, Représentant permanent de l'Indonésie, pour le travail remarquable qu'il a accompli au cours du mois d'août. C'est au cours de sa présidence que le Rwanda a commencé à voir le bout du tunnel au sein de ce Conseil. Ma délégation tient à l'en remercier.

Ma délégation remercie également les «caucus» des États membres du mouvement des pays non alignés, dont le Rwanda est membre, qui ont soumis cette résolution. Nous partageons entièrement son contenu : il était temps qu'une telle résolution soit prise pour assurer la respectabilité de la résolution 918 (1994) qui imposait un embargo sur les armes à l'encontre du Rwanda. En effet, ma délégation a plusieurs fois, par l'intermédiaire des divers Présidents du Conseil, demandé que le Conseil ou le Secrétariat puisse présenter des informations sur l'entraînement et l'armement des anciennes forces armées rwandaises. Aucune action positive n'a été décidée à ce sujet. Fort heureusement, quatre organisations non gouvernementales d'horizons différents, Human Watch, Amnesty International, Médecins sans frontières, et la BBC, se sont intéressées à la question. Il est dommage que ce problème, qui touche à la sécurité de toute une région, soit relégué au second plan, alors qu'il serait moins coûteux pour les Nations Unies et les pays Membres de prévenir que de laisser pourrir la situation.

La résolution 918 (1994) était imposée au Rwanda ainsi qu'aux pays qui en transgresseraient les dispositions. De l'avis de ma délégation, une résolution pour vérifier si cet embargo a été respecté doit être aussi imposée en vertu du Chapitre VII. Étant donné que ce n'est pas le cas, les membres de la Commission n'auront pas les mains libres pour procéder à cette vérification et, par conséquent, le résultat de leur travail risque d'être mitigé.

Ma délégation est donc d'avis que le recours au Chapitre VII était nécessaire pour donner assez de force à cette résolution, comme cela avait été le cas de la résolution dont elle est appelée à vérifier l'application.

Plusieurs indications montrent que la résolution 918 (1994) du Conseil de sécurité a été violée plusieurs fois; des personnalités respectables et des organisations crédibles ont apporté des témoignages documentés, et des personnalités éminentes l'ont confirmé. Et toutes ces organisations et personnalités sont des ressortissants des pays concernés par cette violation ou des pays qui partagent les mêmes valeurs morales.

Nous pensons qu'il est important que la Commission en tienne compte. Le Gouvernement rwandais est prêt à apporter son concours à la Commission et à partager avec elle les informations qui sont à sa disposition.

Ma délégation voudrait faire deux observations. La première est que le problème de l'armement est tissé dans

un maillot que l'on ne peut toucher sans parler de l'impunité des criminels qui sont le cerveau du génocide au Rwanda. Ces derniers, qui sont dans les pays de la région, en Europe et en Amérique, se présentent comme des réfugiés et, en même temps, ils organisent l'armement des anciennes Forces armées rwandaises. Le problème de l'armement est lié au problème du retour des réfugiés. L'armement de ces derniers crée une atmosphère de tension qui ne facilite pas leur accueil dans le pays; le manque de fonctionnement des tribunaux locaux et du Tribunal international contribue à remplir les prisons. La tension dans les prisons pourrait baisser, et le pardon pourrait être obtenu, si les pays qui hébergent ces criminels pouvaient arrêter au moins les 10 principaux d'entre eux. C'est pourquoi, une mauvaise solution ne fait que perpétuer le problème du Rwanda et des pays environnants.

La deuxième remarque est le type de coopération qui s'est développée au Rwanda et dans la région. Il y a eu plus de coopération en armement, c'est-à-dire sur un plan destructeur, que dans le domaine du développement. Cette situation ne concerne pas seulement le Rwanda, mais aussi d'autres pays africains, notamment l'Angola, le Mozambique, pour ne citer que ceux-là.

Il est grand temps qu'une résolution soit présentée au Conseil de sécurité et/ou à l'Assemblée générale, qui oblige les pays qui aident les Africains à s'exterminer à reconstruire les pays victimes de cette coopération destructive.

Ma délégation reconnaît à tout pays, organisation ou entreprise, le droit de vendre des armes à un État ou d'en faire une assistance militaire, mais ce qu'elle conteste c'est l'utilisation de ces armes contre les droits de l'homme. Toutefois, nous lançons un nouvel appel aux pays exportateurs d'armes en Afrique pour qu'ils se transforment en fournisseurs d'ordinateurs et de tracteurs. Ainsi l'Afrique serait un partenaire économiquement solide et politiquement stable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

D'après des informations convaincantes, des armes sont fournies aux anciennes forces gouvernementales rwan-

daises en violation de l'embargo actuel. Ces allégations créent des tensions toujours plus dangereuses, qui aggravent la situation dans la région des Grands Lacs. La communauté internationale s'alarme devant la possibilité d'un réarmement à grande échelle des responsables du génocide de l'année dernière, génocide qui continue de nous hanter. Ce réarmement potentiel ne peut que renforcer le sentiment d'insécurité et de danger imminent au Rwanda. Qui plus est, il peut faire obstacle à la réconciliation nationale, qui doit être fondée sur un dialogue entre tous les groupes ethniques et tendre vers la coexistence pacifique — politique qui ne peut aboutir que si Kigali ne perçoit pas de menaces extérieures.

À cet égard, nous sommes encouragés par l'appel solennel que le Président du Rwanda, le Pasteur Bizimungu, a lancé en faveur du rapatriement des réfugiés lors de la visite du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Ogata. Il faut espérer que cet appel et les décisions politiques du nouveau Gouvernement rwandais permettront d'atténuer les craintes des réfugiés.

Mon gouvernement appuie pleinement la résolution qui vient d'être adoptée, car il sait bien le rôle crucial que la Commission internationale d'enquête peut et doit jouer. Bien sûr, pour obtenir des résultats concrets, la Commission doit pouvoir travailler en toute autonomie et avec l'appui de tous les gouvernements intéressés. Le dernier rapport du Secrétaire général sur le Rwanda note que les gouvernements de la région n'ignorent nullement que ces armes illégales ont une influence très déstabilisatrice non seulement sur le Rwanda mais aussi sur ses voisins. Le rapport souligne également la conviction partagée dans la région, à savoir que ce trafic doit être combattu par des efforts de coopération.

La nouvelle Commission, nous semble-t-il, a pris un bon départ, puisqu'elle peut compter sur la coopération nécessaire pour s'acquitter avec succès de son mandat. Espérons que les résultats seront à la hauteur de nos attentes.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 10.